



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Membres en exercice : 27

Séance du 5 juin 2026

Nombre de Membres présents : 21

L'an deux mille vingt-six

Nombre de suffrages exprimés : 27

Et le cinq juin

Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

A dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gilles MOURGUES.

Date de la convocation :
28 mai 2026

Présents

J. HAAS-FALANGA - G. BARRIOL - S. REBUFFAT -
H. JAUBERT - S. LUCZAK - F. BLARQUEZ - M. NOËL-GAMET
- M. AUGIER - P. PORTE - J. CHUECOS - P. CASTEAU -
S. BARCELLONA - M. SOLER - N. LIGNY - J. FICHET -
J. LOPEZ - H. RIFAAI - D. GUYOT - V. DEUNETTE - C. UHL

Objet de la délibération

63-2026 – Désignation de représentants de la commune de Cabannes comme membres du "Réseau européen des élus locaux"

Excusé(s) ayant donné pouvoir

M. DUMAS à S. REBUFFAT
S. LEBELLE à N. LIGNY
A. FILET à J. FICHET
G. BAZZONI à C. UHL
R. BENEJEAN à F. BLARQUEZ
V. LEVEQUE à H. JAUBERT

Absent(s)

Monsieur G. BARRIOL a été nommé secrétaire de séance.

Rapporteur : Stéphanie BARCELLONA

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône informe la municipalité d'une initiative européenne destinée à renforcer les liens entre l'Union Européenne (UE) et les collectivités territoriales : le Réseau européen des élus locaux.

L'objectif est de rapprocher l'Europe des communes et des citoyens en renforçant la communication et la pédagogie autour des sujets européens, afin de mieux faire connaître l'impact concret de l'action de l'Europe sur la vie locale. Ce réseau permet également aux collectivités territoriales de faire remonter leurs besoins, priorités et propositions auprès des institutions européennes.

C'est dans ce cadre qu'il convient de désigner, au sein du Conseil Municipal, un ou plusieurs élus pour être membres de ce réseau.

Monsieur le Maire propose de désigner Madame Josiane HAAS-FALANGA, Messieurs Hugo JAUBERT et Patrick PORTE.

DÉLIBÉRATION

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Considérant le renouvellement du Conseil Municipal,

Vu la proposition de Monsieur le Maire,

Et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : DE DESIGNER Madame Josiane HAAS-FALANGA, Messieurs Hugo JAUBERT et Patrick PORTE pour être membres du Réseau européen des élus locaux.

Article 2 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette délibération.

VOTE

Pour : Gilles MOURGUES, Josiane HAAS-FALANGA, Guillaume BARRIOL, Sandrine REBUFFAT, Hugo JAUBERT, Sandra LUCZAK, Frédéric BLARQUEZ, Manon NOËL-GAMET, Richard BENEJEAN, Marlène AUGIER, Patrick PORTE, Vincent LEVEQUE, Joséfa CHUECOS, Pascal CASTEAU, Stéphanie BARCELLONA, Maggie SOLER, Nicolas LIGNY, Julien FICHET, Jésus LOPEZ, Hanane RIFAAI, Marie DUMAS, Steve LEBELLE, Appolline FILET, Dominique GUYOT, Vanessa DEUNETTE, Geneviève BAZZONI, Claude UHL.

Contre :

Abstention :

Le Maire,
Gilles MOURGUES



Le Secrétaire de séance,
Guillaume BARRIOL

